

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2015

**Service instructeur**

Service du Développement Economique

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2015-7-2-10**

**Service consulté**

Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique

**AIDE AUX CAMPINGS**

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention plafonnée à 76 000 € à la SARL INDIGO COLMAR pour la réalisation de divers travaux d'aménagement au camping « Indigo Colmar » à HORBOURG-WIHR.

Le Département du Haut-Rhin intervient de manière significative en faveur de l'hôtellerie de plein air qui représente un secteur important et en plein essor de l'offre en matière d'hébergements touristiques. Le dispositif en place vise à soutenir la création, l'aménagement et la modernisation de terrains de campings ainsi que l'installation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL).

Le tableau de synthèse ci-après présente un dossier d'investissement soumis à votre examen.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant de l'investissement éligible HT</b>	<b>Descriptif des travaux</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention</b>
INDIGO COLMAR SARL HEB04288	Camping « Indigo Colmar » à HORBOURG-WIHR	711 200 €	Travaux d'aménagement et de mises aux normes pour le développement du camping en vue d'un classement en catégorie 4*	20 %	<b>76 000 € <sup>(1)</sup> (plafond)</b>

*1) En raison des plafonnements existants en matière d'aide départementale aux campings, à savoir un montant maximum d'aide de 76 000 € sur 4 ans pour un même camping, le montant de subvention en faveur de la SARL INDIGO COLMAR est plafonné à 76 000 €.*

Compte tenu de la particularité du site d'implantation de l'établissement, la SARL a rappelé par courrier sa connaissance du Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) et de la conformité de son projet avec la réglementation en vigueur.

Les travaux d'aménagement, objets de la demande de subvention, portent notamment sur la rénovation des bâtiments existants, la reconstruction de sanitaires, l'installation d'une piscine et pataugeoire et d'une aire de jeux pour enfants, la mise en place de voirie et réseaux divers sur la totalité du site et des travaux paysagers.

Ces travaux ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention plafonnée à 76 000 € à la SARL INDIGO COLMAR pour la réalisation de divers travaux d'aménagement au camping « Indigo Colmar » à HORBOURG-WIHR, d'approuver la convention afférente à intervenir, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN